

LE REC

ATTESTATION DU TRAVAIL DE L'ARTISTE À L'OCCASION D'UNE EXPOSITION

Ci-joint les informations à compléter pour le calcul des heures d'exposition.
Elles permettront de donner une vision d'ensemble de l'exposition personnelle ou collective.

L'ARTISTE ET SON ŒUVRE

- Nom de l'artiste exposant: _____
- Numéro de SIRET: _____
- Nom co-auteur si œuvre en collaboration: _____
- Titre de l'œuvre et année de création: _____
- Dimensions de l'œuvre: _____
- Durée de création de l'œuvre (heures, jours, mois, années): _____
- Technique et matériaux utilisés pour la création de l'œuvre: _____
- Identité de la collection où se trouve l'œuvre à cette date: _____
- Prix de l'assurance de l'œuvre: _____
- Prix de vente de l'œuvre: _____

L'EXPOSITION

- Nom du lieu d'exposition: _____
- Adresse du lieu d'exposition: _____
- Titre de l'exposition personnelle et/ou collective: _____
- Date d'installation de l'exposition: _____
- Date d'ouverture de l'exposition au public: _____
- Durée totale de l'exposition (y compris son éventuelle prolongation): _____
- Horaires d'ouverture du lieu d'exposition: _____
- Semaine : ou week-end :

- Total du nombre d'heures durant lesquelles l'œuvre a été exposée:
 __ __ d'heures en semaine x nombre de semaines = __ __ __ d'heures
 __ __ __ d'heures en week-end x nombre de semaines = __ __ __ d'heures

Signature de l'artiste exposant

Signature du lieu d'accueil de l'exposition

LE REC

LES ŒUVRES D'ART ET LEUR EXPOSITION VERS UNE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE L'ARTISTE PAR DES DONNÉES CHIFFRÉES

Cette attestation est le fruit d'une réflexion menée conjointement par l'artiste Rarès-Victor et plusieurs artistes de la ville de Nancy, et soutenue par Camille Triquet, chargée de l'information et des ressources à la FRAAP. Elle a été élaborée dans le cadre d'un projet pilote porté par l'association 6 Weekends d'art contemporain avec le soutien des pouvoirs publics de la ville de Nancy, à l'occasion de la Biennale 2021 des 6 WEEKENDS D'ART CONTEMPORAIN, riche de plus de 35 artistes, qui deviendront les « ambassadeurs » de ce projet, dont l'ambition est de s'étendre sur l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui, la situation des artistes relevant des arts visuels est problématique ; en effet, en dehors, pour certains d'entre eux, des éventuelles ventes de leurs œuvres, il n'existe aucune réelle reconnaissance économique de leur travail. Or, les artistes créent un événement chaque fois qu'ils exposent, mais cet événement, d'une part ne donne lieu à quasiment aucune rémunération puisque l'entrée des lieux d'accueil est ou gratuite, ou payante avec des bénéfices qui n'ouvrent droit à aucune rétribution de l'exposant ; d'autre part, par son caractère éphémère et immatériel avant et après qu'il a lieu, l'événement ne laisse aucune trace concrète, si ce n'est éventuellement un catalogue d'exposition. Et pourtant, des œuvres ont été exposées, qui ont nécessité un travail parfois très long, l'utilisation de matériels, de nombreuses heures consacrées à la conception de l'exposition, au montage, à la promotion, au démontage. Ces œuvres ont aussi vécu socialement, au sein d'un espace public et d'un groupe humain, qu'elles ont nourri culturellement, enrichi intellectuellement, éduqué, dans la mesure où elles ont interrogé leurs opinions, leurs valeurs, initiant ainsi une réflexion qui ne peut qu'ouvrir l'esprit et contribuer au progrès de la pensée et de la vie en société.

Pour permettre d'accéder à une reconnaissance du travail de l'artiste en arts visuels et de son rôle effectif au sein de la société, le comptage des heures apparaît comme un moyen objectif de donner un caractère économique concret à l'ensemble d'un travail, dont une grande partie, parce qu'elle est de nature immatérielle, prive l'artiste d'une rétribution légitime.

Cette démarche, que chaque artiste devra mener lors de chaque exposition et pour chacune de ses œuvres, n'entraînera en rien ses éventuels autres droits et viendra, au contraire, grâce à cette visibilité chiffrée, ouvrir le champ de nouveaux droits, comme ceux à la formation professionnelle et au calcul de la retraite. En outre, ce corpus de fiches permettra de matérialiser la dimension concrète des expositions en décrivant avec précision son caractère matériel, et pourra ainsi nourrir des études en sciences humaines pour mieux appréhender l'évolution des idées, les mouvements culturels et l'interaction entre ces deux champs de la connaissance, et donc pour mieux comprendre une époque.

RARÈS-VICTOR
artiste initiateur de l'attestation
raresvictor@yahoo.com +33 06 98 44 49 77